



SEPTEMBRE 2026

SPEG-Info

1ER DEGRÉ



SOMMAIRE

Tract de rentrée
Rémunération des enseignants
Calendrier des vacances
Répertoires
Calendrier des rencontres SPEG

NOS RENDEZ-VOUS

AG 12 septembre à 8h30, espace
TAONABA aux ABYMES
RIS 26/09 à 9h
RIS Saint-Martin 23/09 à 8h30
Atelier pédagogique 03/10 à 10h

CONTACT

0590 91 05 32
0690 40 85 24

sendika@speg-guadeloupe.org

ADRESSE

5 IMMEUBLE DILIGENTI
BP 489
97164 POINTE-A-PITRE
CEDEX

ACTUALITÉS

new.speg-guadeloupe.org



sendika Speg



@sendikaspeg

ON RANTRÉ ANBOUVÈS MEN NOU PA KA LAGÉ !

Une nouvelle année scolaire commence, et une fois de plus, c'est dans la même indifférence, la même logique comptable et le même mépris pour notre territoire que le Rectorat et le Ministère organisent notre rentrée.

91 postes supprimés en Guadeloupe, 14 dans le premier degré, 77 dans le second degré, voilà le cadeau que l'on nous fait, au nom d'une "baisse démographique" qui sert d'alibi depuis maintenant plus d'une décennie. Depuis dix ans, notre académie a perdu près de 20 000 élèves, et pourtant nos résultats aux évaluations nationales restent parmi les plus fragiles du pays. La logique du Rectorat est simple : moins d'élèves, moins de moyens. La nôtre est tout autre : moins d'élèves, c'est justement l'occasion de renforcer l'accompagnement, de réduire les effectifs par classe, de donner enfin à la Guadeloupe les moyens de la réussite scolaire. Ce choix politique de la pénurie, nous le refusons.

LE SPEG PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉ POUR LA DÉFENSE DES PERSONNELS

Face à cette situation, les personnels de l'éducation se sentent isolés, démunis, fatigués de se battre seuls contre des décisions qui les dépassent. Le SPEG continuera d'exiger :

- L'arrêt immédiat des suppressions de postes en Guadeloupe,
- Une carte scolaire adaptée aux réalités du territoire, et non dictée par des courbes démographiques,
- Des créations de postes pérennes pour les AED et les AESH,
- Une revalorisation réelle des conditions de travail et de rémunération de tous les personnels,
- Des moyens matériels et humains dédiés à l'application des réformes,
- Un véritable plan de formation des personnels sur l'intelligence artificielle et des équipements numériques.

Cette rentrée n'est pas une rentrée comme les autres. En décembre 2026 se tiendront les élections professionnelles, qui détermineront pour les quatre prochaines années la représentativité syndicale et le poids de chaque organisation dans les instances où se décident vos carrières, vos conditions de travail, l'avenir de l'école en Guadeloupe.

Le SPEG, syndicat guadeloupéen, ancré dans les réalités de notre territoire, sera de tous les combats pour défendre tous les personnels, enseignant, CPE, Psy-EN, AED, AESH, titulaire ou contractuel.

REJOIGNEZ-NOUS POUR UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

VOTEZ SPEG EN DECEMBRE 2026 !

RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Mode de calcul du traitement brut pour un enseignant de l'académie de Guadeloupe au 01/09/2024 suite à une revalorisation du point d'indice le 01/07/2023 et à l'ajout de 5 points sur les indices de chaque échelon au 01/01/2024:

Exemple : pour l'indice 448, le traitement brut mensuel est de :

$448 \text{ (indice majoré pour l'échelon 3)} \times 4,92 \text{ (valeur point d'indice mensuel)} = 2\,204,16 \text{ €}$.

A ce traitement il faut ajouter la majoration de 40% et éventuellement d'autres indemnités (supplément familial, suivi d'orientation : remplacement, sujétions spéciales (REP, REP+ ...)) Ci-dessous, un extrait des grilles indiciaires du traitement des professeurs.

PROFESSEUR DES ECOLES – Classe Normale –					
Echelons	Indice	Traitement brut mensuel *	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	395	1944 €	77,72 €	194,03 €	138,66 €
2	446	2196 €			
3	453	2230 €			
4	466	2294 €	79,49 €	198,76 €	142,21 €
5	481	2368 €	81,71 €	204,68 €	146,65 €
6	497	2447 €	84,08 €	211 €	151,39 €
7	524	2580 €	88,07 €	221,64 €	159,37 €
8	562	2767 €	93,68 €	236,6 €	170,59 €
9	595	2928 €	98,51 €	249,48 €	180,25 €
10	634	3121 €	104,3 €	264,92 €	191,83 €
11	678	3338 €	110.81 €	282,28 €	204,85 €

RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

PROFESSEUR DES ECOLES – Hors classe –

Echelons	Indice	Traitement brut mensuel	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	595	2929 €	98,94 €	249.56 €	180.31 €
2	629	3096 €	103.55 €	262.92 €	190.33 €
3	673	3313 €	110.06 €	280.28 €	203.35 €
4	720	3544 €	116,99€	298.76€	217.21 €
5	768	3781 €	117.29€	299.57€	217.82€
6	811	3992 €			
7	826	4066 €			

PROFESSEUR DES ECOLES – Classe exceptionnelle –

Echelons	Indice	Traitement brut mensuel	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (1 enfant : 2,29€ brut, 1,98 net)		
			2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
			Brut	Brut	Brut
1	700	3446 €	114,05€	290,92€	167,08€
2	740	3643 €	117.29 €	299.57 €	217.82 €
3	780	3840 €			
4	835	4111 €			
HEA1	895	4406€			
HEA2	930	4578€			
HEA3	977	4810€			

VACANCES SCOLAIRES

Année scolaire
2026 -2027

NOS REPRÉSENTANTS AU 1ER DEGRÉ :

SAINT-FRANÇOIS :
PORTECOP SARITA 0690822702
GRANDE-TERRE NORD :
MIRRE BÉATRICE 0690464775
BASSE-TERRE :
RECLAR JOSEPH 0690992445
GASTIN CÉCILE 0690509779
BAIE-MAHAULT/LAMENTIN :
TITECA-BEAUPORT 0690395348
CAPESTERRE BELLE-EAU :
GRAVELOT LAURENT 0690534227
COUTTE PEROUMAL 0690562604
PAP/ABYMES :
SILVESTRE CHANTAL 0690749072
SAINT-MARTIN :
WILLIAMS CHANTAL 0690312410
FERGE ULRICA 0690374561
MARIE-GALANTE :
NANCY MARIUS 0690487573
MORNE-A-L'EAU :
BROUSSILLON YAËL 0690262415
ANAI STEEW 0690372607

SPEG LA !

J'ADHÈRE AU
SPEG!



Année scolaire 2026 -2027	
Pré rentrée des personnels enseignants du 1er et 2nd degré	Lundi 31 août 2026
Rentrée des élèves	Mardi 01 septembre 2026
Abolition de l'esclavage (St-Barthélemy)	vendredi 09 octobre 2026
TOUSSAINT	Samedi 17 octobre 2026 au mardi 03 novembre 2026
NOËL	Samedi 19 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027
CARNAVAL	Samedi 06 au lundi 22 février 2027
MI-CARÊME (Guadeloupe – Saint-Martin)	Jeudi 04 mars 2027
PÂQUES	Jeudi 25 mars au lundi 12 avril 2027
Mai	Les classes vaqueront : vendredi 15 mai 2027 en Guadeloupe à Saint-Martin et à St-Barthélemy
Abolition de l'esclavage (Guadeloupe)	jeudi 27 mai 2027
Abolition de l'esclavage (Saint-Martin)	vendredi 28 mai 2027
Début des vacances scolaires	Samedi 03 juillet 2027

RÉPERTOIRE DES AGENTS DE LA DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ (DPEP)

Adresse mail générique	Bureau de Gestion	Porte	Téléphone
gi.dpep@ac-guadeloupe.fr	L-N-O-Z-W	167	0590 47 82 46
	B-H-K-Y-ROUSSEAU	166	0590 47 82 55
	E-G-S-U	166	0590 47 82 66
	C-F-I-Q-X	172	0590 47 82 52
	D-J-T	167	0590 47 82 54
	A-M	167	0590 47 82 53
	P-V- ROUSSAS	172	0590 47 82 65

CELLULE MOUVEMENT	
Téléphone : 0590 47 81 89	mouvement1d@ac-guadeloupe.fr
ASSISTANCE INFORMATIQUE	
Téléphone : 0590 47 81 48	sosleka@ac-guadeloupe.fr
SERVICE MEDICAL	
Téléphone : 0590 47 81 36 / 0590 47 81 26	ce.sve-medical@ac-guadeloupe.fr
SERVICE SOCIAL	
Téléphone : 0590 47 81 14	ce.ass-sociale@ac-guadeloupe.fr

RÉPERTOIRE DES IEN DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE

Abymes
M. Roman
0590 47 84 31

Basse-terre
Mme Behary
0590 47 84 35

Capesterre
M. Chalcou
0590 47 84 39

Iles du nord
Mme Giausseran
0590 47 84 43

Saint-François
Mme Chalcou
0590 47 84 49

Grande-Terre Nord
Mme Létin
0590 47 84 36

Baie-Mahault
Mme Modeste
0590 47 84 37

Pointe-à-Pitre
M. Delacaze
0590 47 84 40

Sainte-Rose
Mme. Bellaire-
Lemoing
0590 47 84 54

Bouillante
M. Magne
0590 47 84 38

Gosier/Abymes
M. Juliard
0590 47 84 48

Sainte-Anne/MG
Mme Revertégat
0590 47 84 45

SPEG LA !

**J'ADHÈRE AU
SPEG!**



CALENDRIER DES RENCONTRES SPEG

**DES DIFFICULTÉS
AU NIVEAU
PÉDAGOGIQUE ?**

**LE SPEG EST
LÀ !**

**J'ADHÈRE AU
SPEG!**



Types	Intitulés	Date
AG	Rentrée	samedi 12 septembre 2026 à 8h30
RIS	Rentrée	mercredi 23 septembre 2026 à 8h30 à Marigot
RIS	Rentrée	samedi 26 septembre 2026 à 9h00
Atelier pédagogique	Gestion de classe Geste à éviter	samedi 03 octobre 2026 à 10h00
RIS	Nouvelles réglementations	samedi 10 octobre 2026 à 9h00
Atelier pédagogique	Enseignement du calcul mental	samedi 21 novembre 2026 à 10h00
RIS	Mouvement inter congés bonifiés	samedi 05 décembre 2026 à 9h00
Atelier pédagogique	Enseigner la production d'écrits	samedi 19 décembre 2026 à 10h00
RIS	Bonification mouvement intra	mercredi 03 février 2027 à 9h00
RIS	Mouvement intra	mardi 13 avril 2027 à 14h00
RIS	Avancement de carrière Retraite	mardi 15 juin 2027 à 14h00



BULLETIN DE COTISATION année scolaire 2026-2027

PREMIER DEGRE

☐ M ☐ Mme

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

CP : _____ Ville : _____

N° téléphone portable : _____

N° téléphone fixe : _____

email : _____

Affectation : _____

_____ Ville : _____

☐ Instit. ☐ PE ☐ Directeur ☐ CLN ☐ HCL ☐ Classe ex

☐ Echelon : _____ Spécialité : _____

☐ PE contractuel ☐ AESH

☐ Temps partiel quotité : ____ % ☐ Congé formation (85%)
(Cotisation au prorata du pourcentage du temps travaillé)

Montant de votre cotisation : _____ €

Cotisation retraités : 1/30^{ème} de la pension mensuelle nette

☐ 1^{ère} adhésion ☐ Renouvellement

Classe Normale					
Echelon	Instit. et PE	Directeurs			
		2 à 4 classes	5 à 9 classes	10 classes et +	
1	108	114	118	120	
2	122	128	132	134	
3	124	130	133	136	
4	127	133	137	140	
5	132	137	141	144	
6	136	142	145	148	
7	143	149	153	156	
8	154	159	163	166	
9	163	168	172	175	
10	173	179	183	186	
11	185	191	195	198	
Hors Classe					Classe Exc
1	163	168	172	175	191
2	172	178	182	184	202
3	184	190	194	196	213
4	197	203	206	209	228
5	210	216	220	222	
6	222	228	231	234	
7	226	232	235	238	
HEA1					245
HEA2					254
HEA3					267
Autres personnels					
Professeur des Ecoles Stagiaire			88,00 €		
AESH					
100% : 75 €			60% : 45 €		
90% : 68 €			50% : 38 €		
77% : 58 €			CTRL en CDD 73 €		

COMMENT PAYER VOTRE COTISATION ?

☐ par chèque(s) à l'ordre du SPEG ☐ CB ☐ en espèces ☐ par prélèvement SEPA : octobre 2026 à juillet 2027
nombre de chèques : _____ (6 chèques maximum) (10 mensualités ou au prorata si adhésion en cours d'année).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - JOINDRE UN RIB / IBAN

SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SPEG à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SPEG. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée, dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence unique du mandat : _____

identifiant du créancier SEPA : FR17ZZZ646888
SIREN : 433056645 Numéro national d'émetteur : 646888

Débiteur		Créancier	
Nom et prénom	_____	Nom	SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE
Adresse	_____	Adresse	5 immeuble Diligenti BP 489
Code postal	_____	Code postal	97189
Ville	_____	Ville	POINTE-À-PITRE Cedex
Pays	_____	Pays	France
IBAN	_____		
BIC	_____		
A :	_____		
le :	_____		

Signature

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Renvoyer à :

SPEG 5, Immeuble DILIGENTI Assainissement – BP 189 – 97164 POINTE-A-PITRE cedex

☎ : 0590 91 05 32 / 📠 : 0590 83 90 42 / @ : sendika@speg-guadeloupe.org